



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général adjoint et greffier adjoint de la susdite municipalité :

QUE, lors de la séance du 14 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement numéro 257-3-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 257-90 afin d'y ajouter une section portant sur le transport actif.

Cette modification vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en développant le réseau de sentiers multifonctionnels. Ces sentiers permettront de relier les différents secteurs de la municipalité de façon sécuritaire et adaptée à tous les types d'usagers.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 8 septembre 2026, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

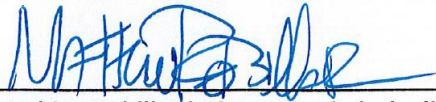
DONNÉ à Lanoraie ce 12 août 2026.

Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint

Certificat de publication

Je soussigné, Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis en affichant une copie le 12 août 2026, entre 10 h et 12 h, aux endroits suivants : église, hôtel de ville et site Web de la Municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12 août 2026.



Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint